



POLITIQUE SUR LA SENSIBILITÉ AUX PARFUMS EN MILIEU DE TRAVAIL

Version 1.0 – Approuvé par le comité exécutif de l'APUO – 14/03/2017

Contexte

L'Association des professeur.e.s de l'Université d'Ottawa (l'« APUO ») confirme son engagement à offrir un environnement sécuritaire et inclusif à l'ensemble des employé.e.s et à accommoder les personnes handicapées conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario. Certains membres du personnel de l'APUO mentionnent être sensibles à divers produits chimiques ou parfumés. En réponse à ces préoccupations en matière de santé, l'APUO a élaboré ces lignes directrices. L'APUO demande la coopération de tous et toutes dans ses efforts pour répondre à ces problèmes de santé conformément aux dispositions du Code des droits de la personne de l'Ontario.

Politique : Sensibilité aux parfums en milieu de travail

En raison des problèmes de santé découlant de l'exposition à des produits parfumés – voir ci-dessous pour des exemples – le personnel et les visiteurs.euses sont prié.e.s d'être attentifs.ives dans leur utilisation de ces produits lorsqu'ils/elles se présentent au bureau, et d'être conscient.e.s qu'on peut leur demander de s'abstenir d'utiliser de tels produits si cela est nécessaire.

Les odeurs peuvent-elles entraîner des problèmes de santé?

Les patient.e.s allergiques et asthmatiques rapportent que certaines odeurs, même en infime quantité, peuvent déclencher une crise. De plus, ces personnes ayant une « hypersensibilité chimique » peuvent également être touchées. La gravité des symptômes peut varier. Certaines personnes rapportent une légère irritation tandis que d'autres peuvent être très gravement touchées ou doivent renoncer à des activités « normales » afin d'éviter l'exposition à certaines odeurs.

Lorsque des produits parfumés ont été blâmés pour avoir nui à la santé d'une personne, certains ou tous les symptômes suivants peuvent être signalés :

maux de tête	perte d'appétit	dépression
vertiges	symptômes des voies respiratoires supérieures	anxiété
étourdissements	essoufflement	nausée
faiblesse	difficulté de concentration	fatigue
malaise	irritation de la peau	engourdissement
confusion	insomnie	

Politique sur les milieux de travail sensibles aux odeurs

Quels types de produits contiennent des parfums?

Les parfums sont inclus dans une très large gamme de produits, notamment :

shampoings et revitalisants	pots-pourris	fragrances et parfums
lotions et crèmes	savons	eaux de Cologne et après-rasages
déodorants	huiles	assainisseurs d'air et désodorisants
fixatifs pour cheveux	bougies	produits chimiques industriels et ménagers
cosmétiques	produits de nettoyage	

Il est important de se rappeler que certains produits qui prétendent être « sans parfum » peuvent n'avoir que masqué l'odeur en utilisant un produit chimique supplémentaire.

Sensibilisation sur les sensibilités aux parfums

- Le personnel sera informé de cette politique par courriel, lors des réunions, par des panneaux affichés dans les bâtiments et des informations affichées sur le site internet de l'APUO.
- Les visiteurs.euses seront informé.e.s de cette politique grâce à des panneaux. Les hôtes des rencontres sont invité.e.s à expliquer davantage la politique si nécessaire.
- Cette politique peut être révisée et modifiée suite à de nouvelles connaissances ou expériences.

Que dois-je faire si je souffre d'hypersensibilité chimique?

- Si vous souffrez des effets des odeurs en milieu de travail, essayez, si possible, d'identifier la source du problème.
- Discutez de votre hypersensibilité avec votre gestionnaire, afin qu'il/elle soit au courant des problèmes.

S'il s'agit d'un problème général de bureau ou d'immeuble

- Discutez-en avec le/la directeur.trice administratif.ive (le/la « directeur.trice »). Le/la directeur.trice devrait ensuite faire un suivi auprès du propriétaire du bâtiment ou autrement, le cas échéant.
- Dans la mesure du possible, l'APUO donnera un préavis d'une semaine pour les activités telles que le nettoyage des tapis, le ménage du printemps, la peinture, etc. Lorsque vous recevez de tels avis, discutez avec le/la directeur.trice de la façon dont cela peut vous affecter et, au besoin, prenez des dispositions pour recevoir un accommodement lors de cette activité.
- Bien que vous n'ayez pas besoin d'alerter le/la directeur.trice chaque fois qu'il y a un avis de nettoyage général du bureau, cela peut être utile de lui rappeler l'accommodement précédent afin que les dispositions puissent être prises en temps opportun.

Si la source est un.e autre employé.e

- Si vous vous sentez à l'aise d'aborder le sujet avec la personne, vous devriez le faire. Expliquez le problème et discutez de la façon dont le conflit pourrait être résolu, par exemple en leur demandant de porter un parfum plus léger, ou d'en mettre moins.
- Si vous ne vous sentez pas à l'aise d'aborder la personne ou si elle ne répond pas bien à votre demande, discutez de la situation avec le/la directeur.trice pour déterminer comment le conflit pourrait être résolu.
- Le/la directeur.trice devrait s'adresser à la personne pour discuter de la façon dont le problème pourrait être résolu. Lorsqu'une solution est trouvée, le/la directeur.trice doit documenter et informer toutes les parties de ce qui a été convenu.

Politique sur les milieux de travail sensibles aux odeurs

- Si la personne n'ajuste pas son comportement, elle violera la présente politique et le/la directeur.trice devrait s'occuper de la situation au moyen des procédures disciplinaires.

Que dois-je faire si je suis approché par une personne ayant une hypersensibilité chimique?

- Les employé.e.s doivent examiner toutes les demandes d'accommodement avec dignité et respect, et de bonne foi.
- Discutez des problèmes avec la personne afin de déterminer comment le problème peut être résolu.
- Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la demande ou si vous vous sentez mal à l'aise d'en discuter avec la personne, expliquez-le et parlez-en à votre directeur.trice.

Les responsabilités du/de la directeur.trice

- Le/la directeur.trice est tenu.e de donner suite aux préoccupations et de prendre toute mesure nécessaire en temps opportun.